



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRANCES (Suppléante) - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2022/26

Objet : Finances : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2021 sur la gestion de l'exercice 2022

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Administratif 2021, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2021 sur la gestion de l'exercice 2022.

Pour le Budget Principal, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	0 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0.00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2021 Divers		59 664,00 €	
Total	=	59 664,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	59 664,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	223 529,94 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2021 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	223 529,94 €	(R4)

BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021		
Résultat comptable de l'exercice 2021 (C/12)	=	470 392,55 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	723 614,09 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	1 194 006,64 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :		
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=	0,00 €
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2022	=	1 194 006,64 €

Pour le Budget Annexe Ordures Ménagères, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21 en dépense au 31/12/2021	=	1 211,60 €	
Total	=	1 211,60 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	1 211,60 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	214 304.92 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10 en recette Chapitre 13 au 31/12/2021 Chapitre 16 Divers	=	0,00 € 0,00 € 0,00€ 0,00 €	
TOTAL	=	0.00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	214 304.92 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021			
Résultat comptable de l'exercice 2021 (C/12)	=	- 104 366.68 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	217 268,26 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	112 901.58 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2022	=	112 901.58 €	

Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=		306 399,60 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=		0,00 €	
au 31/12/2021 Divers	=		0,00 €	
	Total =		0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		306 399,60 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=		0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13	=		0,00 €	
en recette				
au 31/12/2021				
	TOTAL =		0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		306 399,60 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021				
Résultat comptable de l'exercice 2021 (C/12)	=		287 220,04 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=		154 968,46 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		442 188,50 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=		306 399,60 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2022	=		135 788,90 €	

Pour le Budget Annexe ALSH, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=		0,00 €	
au 31/12/2021 Divers	=		0,00 €	
	Total =		0,00 €	(D2)

TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	6 989,93 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2021 Chapitre 16	=		
Divers	=		
TOTAL	=	0 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	6 989,93 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021			
Résultat comptable de l'exercice 2021 (C/12)	=	-11 138,67 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	12 899,93 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	1 761,26 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2022	=	1 761,26 €	

Pour le Budget Annexe Crèches, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	2 141,27 €	
en dépense Chapitre 23	=	0,00 €	
au 31/12/2021 Divers	=	0,00 €	
Total	=	2 141,27 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	2 141,27 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	13 689,21 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2021 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=		
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	13 689,21 €	(R4)

BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021		
Résultat comptable de l'exercice 2021 (C/12)	=	-54 637,27 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	65 663,01 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	11 025,74 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :		
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=	0,00 €
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2022	=	11 025,74 €

Pour le Budget Annexe Office de Tourisme, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	0 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 20	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=	0,00 €	
au 31/12/2021 Divers	=	0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	32 095,45 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13	=	57 727,12 €	
en recette au 31/12/2020	=		
TOTAL	=	57 727,12 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	89 822,57 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021			
Résultat comptable de l'exercice 2021 (C/12)	=	-24 629,96 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	15 450,98 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	-9 178,98 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance)	=	-9 178,98 €	

Pour le Budget Annexe Réseau d'Écoles, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=		0,00 €	
au 31/12/2021 Divers	=		0,00 €	
	Total =		0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=		0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13	=		0,00 €	
en recette				
au 31/12/2021				
	TOTAL =		0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021				
Résultat comptable de l'exercice 2021 (C/12)	=		1 313,53 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=		9 023,09 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		10 336,62 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=		0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2022	=		10 336,62 €	

Pour le Budget Médiathèques, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense				
au 31/12/2021				
	Total =		0,00 €	(D2)

TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	23 433,02 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13 en recette au 31/12/2021	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	23 433,02 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020			
Résultat comptable de l'exercice 2020(C/12)	=	-9 765,20 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	-3 931,59 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	-13 696,79 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2022	=	-13 696,79 €	

Pour le Budget Energies Renouvelables, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	0,23 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 23 en dépense au 31/12/2021	=	0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,23 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13 en recette au 31/12/2021	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	0,00 €	(R4)

BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4) =

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021

Résultat comptable de l'exercice 2021(C/12)	=	-4 831,78 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	6 450,84 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	1 619,06 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=	0,23 €
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2022	=	1 618,83 €

Pour le Budget annexe Aquaval, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21 en dépense au 31/12/2021	=	636,00 €	
Total	=	636,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	636,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021	=	98 964,03 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13 en recette au 31/12/2021	=	80 000,00 €	
TOTAL	=	80 000,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	178 964,03 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021			
Résultat comptable de l'exercice 2021(C/12)	=	1 324 670,22 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	-689 381,42 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	635 288,80 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2022	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2022	=	635 288,80 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2021 sur la gestion de l'exercice 2022 pour le budget principal et les différents Budgets Annexes (Ordures Ménagères, Voirie, ALSH, Crèches, Office de Tourisme, Aquaval, Réseau d'Ecoles, Médiathèques, Energies renouvelables), comme indiquées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 17 mars 2022.



Le Président,

Thierry BARDOU



Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le 22/03/2022



ID : 081-200034056-20220315-D2022_26-DE